

Le vote des femmes et la Révision de la Constitution

Nous publions aujourd'hui, avec un préambule général sur les questions électorales, le rapport sur le suffrage féminin dont M. Geistdoerfer avait été chargé par la Commission de la Réforme de l'Etat de la Chambre des Députés. Comme on le sait ce rapport favorable au vote des femmes, fut adopté par la Commission de la Réforme de l'Etat que présidait M. Marchandeu, actuellement ministre de l'Intérieur.

Aujourd'hui nous pouvons nous demander ce qu'il adviendra de ce projet de réforme de l'Etat et de modification de la Constitution. En fait rien n'est encore décidé. Voici, d'ailleurs ce que M. Geistdoerfer nous écrivait lui-même à ce sujet le 17 octobre dernier :

« En ce qui concerne la procédure qui va être suivie et le sort qu'on réserve aux conclusions de la Commission de la Réforme de l'Etat, personne, je crois, n'est encore fixé... Ce que je crois pouvoir vous dire, c'est que, devant la Chambre, la Commission du Suffrage Universel et la Commission de la Réforme de l'Etat auront à défendre les conclusions au moment de la discussion. »

Ainsi donc, le rapport Geistdoerfer a été renvoyé à la Commission du Suffrage Universel et, sans que l'on sache s'il fera partie ou non d'une éventuelle réforme de l'Etat et de la Constitution, il viendra en discussion au Palais-Bourbon. M. Mandel, président de la Commission du Suffrage Universel et M. Geistdoerfer sont parfaitement d'accord sur ce point.

**

Au Sénat, la question sera plus complexe. Si le rapport Geistdoerfer a été adopté par la Chambre, il ira devant la Commission du Suffrage Féminin, présidée par M. Jean Durand, commission dont le but est, nous le savons, d'enterrer tous les projets qui nous concernent, à moins que nos interventions ne l'obligent à sortir de sa torpeur.

Au cas où le Gouvernement accepterait d'insérer la question du Suffrage féminin dans la réforme de l'Etat, le projet serait alors renvoyé au Groupe sénatorial de la Réforme de l'Etat que préside M. Henry Bérenger.

Louise Weiss soutenue par nos associations suffragistes, commence actuellement une propagande intense pour que le suffrage féminin soit inclus dans LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION, bien que toutes les questions électorales en aient été provisoirement écartées. Elle a déjà tenté à ce sujet, plusieurs démarches en haut lieu, affirmant qu'il ne s'agit pas d'une modification électorale, mais d'un principe à inscrire clairement dans la Constitution. Dans le même sens, un meeting a eu lieu cette semaine à la salle Wagram, organisé par l'Union nationale pour le vote des femmes avec l'aide de l'U.N.C. Mais les efforts des féministes ne doivent pas s'arrêter là; il faut au contraire intensifier notre propagande. Certes l'opinion publique est avec nous, mais nous croyons pouvoir affirmer que le Président du Conseil ne nous soutiendra que si une pression sérieuse est exercée du dehors.

L'heure est grave: si nous laissons échapper l'occasion qui nous est offerte d'aboutir, nous nous retrouverions, hélas, devant le Sénat avec les mêmes obstacles et les mêmes difficultés qu'autrefois.

C. Brunshvicg

N. B. — Les Anciens Combattants menant une action vigoureuse pour la réforme de l'Etat, il serait bon que nos groupes départementaux, d'accord avec les veuves de guerre, fassent chacun une démarche auprès des Fédérations régionales d'Anciens Combattants pour qu'en ce moment même, ceux-ci exigent que le vote des femmes fasse partie de la réforme de l'Etat et de la modification de la Constitution.

1934-03-11

n° 1125